



Saint-André d'Apchon

Lancement de la Révision Allégée n°1 du PLU de Saint-André-d'Apchon

Afin de faciliter le développement d'une activité et de permettre l'installation d'artisans locaux le long du chemin du Vernay, le conseil municipal a prescrit une révision allégée n°1 du PLU.

En application de l'article L153-34° du code de l'urbanisme, cette procédure porte uniquement sur ce seul objet.

La concertation est d'ores et déjà engagée avec la population.

Définition de la concertation :

La concertation consiste à donner son point de vue sur ce sujet.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fon de procédure.

Un registre de concertation, disponible en Mairie est là pour vous permettre de vous exprimer. Alors n'hésitez pas !

Il est accompagné d'un article de présentation du projet, consultable.